



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU mercredi 8 avril 2026 à 18h, salle culturelle Villard Saint Pancrace

Sous la présidence de M. LARNAUDIE Yves Président
Vice-président M. FERRARIS Pierre, M. SEZANNE-BERT Jean Daniel
Des syndics : TURIN Patrick, ROULAND Patrick, FAURE Jérôme, EYMARD Jean Louis, FLAMAND Gérard, ALPHAND Agnes, GNIDAZ Yvan
ALPHAND Agnes, GNIDAZ Yvan, CROISSET J. Michel, GONTHIER J.Pierre, SLIMAN Jacques, FAURE- GEORG Patrick
Secrétaire de séance : LARNAUDIE Yves
Excusés : NICOLAS Christian, FAURE-GEORG Gilles

Le président de séance constate la présence de 18 associés sur 630, faute de quorum, la présente assemblée générale ordinaire est reportée dans deux heures tel que le prévoit l'article 7 des statuts de l'ASA, afin de pouvoir délibérer.

Suite à l'assemblée ordinaire,

L'assemblée générale extraordinaire peut valablement délibérer.

Le président Yves LARNAUDIE ouvre alors l'A.G. par une présentation en PowerPoint de l'ensemble des sujets à l'ordre du jour.

RAPPORT D'ACTIVITÉS :

Un peu d'histoire !

Depuis neuf ans le droit d'eau de 70 L/s du canal Pasteur provenant de la Durance n'a toujours pas été réalisé par la mairie. Toujours affaire à suivre. Je ne reviens pas, sur les détails, voir les comptes rendus des AG des années précédentes. Ce projet est dans l'espace d'aménagement des JO 2030. Espérons que cela pourra enfin faire évoluer la pérennité de ce canal. Résultats 2025 : le canal Pasteur n'a pas été ou peu alimenté, avec des périodes sans eau. (C'est le rejet des eaux du canal des Reymondières). Eau sale, débit variable, difficile à gérer. Ensablement des canaux du Pasteur.

L'ASA n'a aucune possibilité de réglage du débit de l'alimentation du canal Pasteur.

Nous souhaitons simplement le raccordement gravitaire depuis la DURANCE comme à l'origine pour préserver notre droit d'eau statutaire de 70 l/s pour ces deux canaux (Pasteur et Sagnes).

La dématérialisation

Le passage vers la dématérialisation depuis maintenant dix ans fonctionne avec toujours des évolutions techniques et administrative.

L'ASA des canaux de Pont de Cervières a assuré la mise en place de la dématérialisation pour répondre aux exigences des finances publiques.

Pour satisfaire ces exigences, l'ASA a dû s'équiper et acheter tout un système permettant cette dématérialisation.

- 2016, tout débuts de la dématérialisation,
- 2017, mise en place du logiciel "Chorus Pro" (Je ne reviendrai pas sur la suppression de notre n° Siret et ses incidences encore réelles à ce jour)
- Mise en place du logiciel pour la signature électronique,
- Mise en place du logiciel PES ASP (Protocole d'Échanges Standards sommes à Payer),
- l'ORMC (Ordre de Recette Multi Créancier),
- Logiciel TOTEM pour dématérialiser les documents comptables vers le trésor Public et la préfecture,
- Procédure "Actes" pour la télétransmission des délibérations en préfecture.

Tous ces logiciels et leur formation ont eu un coût pour l'ASA avec les contrats de maintenance annuel d'environ 1200 €/ an.

Depuis 2023, nous utilisons un nouveau système logiciel (*Horizon cloud de JVS*) de comptabilité M57 en remplacement de la M14 devenu obsolète.

Paiement vers le Trésor Public

Pour répondre à l'évolution du paiement en ligne (Le trésor public n'accepte plus d'argent liquide ni de chèque depuis le 1^{er} avril 2021, nous avons fait le choix d'opter pour les solutions qui sont déjà prévues au niveau du logiciel "Asarôle", en adoptent le système PAY Fip de la DGFIP (Tipi) le TIP CEPA, le Datamatrix pour les règlements dans les bureaux de tabac agréés, le virement bancaire.

Tous les adhérents peuvent dorénavant payer les avis du « Rôle » sans se déplacer et sans envoyer de chèque au moyen d'une transaction sécurisée par carte bancaire ou par prélèvement unique sur internet, 24h/24 et 7j/7. Je ne reviendrais pas sur les détails, cela a été fait en 2022.

Le verso de l'avis de paiement reçu par chaque adhérent est à lire avec attention, je pense que beaucoup de personnes ne le regardent pas !

Mutations

Les obligations en cas de mutation et ventes de propriété

Des associés vendent leur propriété sans aviser l'ASA. Pour l'ASA, ils sont toujours propriétaires et devront payer le rôle.

Le propriétaire sortant doit :

- Être à jour des redevances dues à l'ASA avant de procéder à la vente de l'immeuble et en informer l'ASA au préalable
- Informer le propriétaire entrant : obligations et servitudes liées à l'immeuble

Les notaires ne nous communiquent pas les actes et ne demandent pas a posteriori la situation de l'associé avant la vente, cela nous met dans une situation désagréable pour l'établissement du rôle avec un nombre de retour conséquent.

Développement du site Internet

Le Président indique qu'il continue de développer le site Internet de l'ASA, www.asacerveyrette.fr. Ce site Internet est en ligne depuis février 2008. Sur ce site Internet vous trouverez :

- La composition du bureau
- Le parcellaire du périmètre arrosable
- Le règlement des canaux
- Les statuts de l'ASA
- Les infos (le film "Des canaux et des hommes")
- Des Photos (par année)
- Des documents d'archives

Tous ceux qui ont une adresse mail : n'hésitez pas à la communiquer par mail à yves@larnaudie.net, vous serez toujours directement informé, merci.

Travaux effectués sur les Canaux

Comptage de l'eau

Le président rappelle que dans le cadre de la réglementation et de la Loi sur l'eau, des dispositifs de moyens de comptage de l'eau ont été mis en place, en l'occurrence des échelles limnimétriques sur les canaux d'irrigation gravitaire.

Deux échelles de mesure sont installées

- Une sur le canal des Trasseries
- Une sur le canal du Four
- Une échelle sera posée en 2026 sur le canal des Sagnes

Les échelles permettent de quantifier le volume d'eau prélevé en rivière pour la saison 2025 dans la Cerveyrette et la Durance

Nous avons payé à l'agence de l'eau la somme de 258,10 € pour 2025 €.

ASA des canaux de PONT de CERVIERES

Année 2025

ECHELLE		Comptage Enregistrement Manuel canal du FOUR							
H (cm)	Débit (l/s)	Date	Durée (j)	Niveau (cm)	Débit (L/s)	Volume (m3/H)	Volume (m3/j)	Volume (m3/Mois)	Observations
0.0	0	5-mai-25	10	0	0	0,00	0,00		
0.5	1	15-mai-25	16	5	14	50,40	705,60	0,00	Forte pluie , Orage Grêle
1.0	2	1-juin-25	15	4	10	36,00	540,00	11289,60	
1.5	3	15-juin-25	15	4	10	36,00	540,00	8100,00	
2.0	4	1-juil-25	15	4	10	36,00	540,00	8100,00	
2.5	6	15-juil-25	16	5	14	50,40	756,00	8100,00	
3.0	7	1-août-25	15	5	14	50,40	705,60	12096,00	
3.5	9	15-août-25	16	5	14	50,40	705,60	10584,00	
4.0	10	1-sept-25	15	4	10	36,00	432,00	11289,60	
4.5	12	15-sept-25	15			0,00	0,00	6480,00	
5.0	14	30-sept-25	15					0,00	Mai de 6h à 20h =14h
5.5	15	15 oct 25	15						Juin de 6h à 21h = 15h
6.0	17								juillet de 6h à 21h =15h
6.5	19								août de 6h à 20h = 14h
7.0	20								Sept. de 7h à 19h =12h
7.5	22								
8.0	24								
							Volume Total Année	76 039	m3

Pour le canal du Four 76039 m3 contre 58 270 m3 en 2024

ASA des canaux de PONT de CERVIERES

Année 2025

ECHELLE		Comptage Enregistrement Manuel canal des TRASSERIES							
H (cm)	Débit (l/s)	Date	Durée (j)	Niveau (cm)	Débit (L/s)	Volume (m3/H)	Volume (m3/j)	Volume (m3/Mois)	Observations
0.0	0	6-mai-25	10	0	0	0,00	0,00		
1	2	15-mai-25	16	4	11	39,600	554,400	0,00	Mai de 6h à 20h =14h
2	5	1-juin-25	15	4	11	39,600	594,000	8870,400	Juin de 6h à 21h = 15h
3	8	15-juin-25	15	4	11	39,600	594,000	8910,000	juillet de 6h à 21h =15h
4	11	1-juil-25	15	4	11	39,600	594,000	8910,000	août de 6h à 20h = 14h
5	15	15-juil-25	15	3	8	28,800	432,000	6480,000	Sept. de 7h à 19h =12h
6	19	1-août-25	16	4	11	39,600	594,000	9504,000	
7	22	15-août-25	16	0				8316,000	
8	26	1-sept-25	15	0	0	0	0		
9	31	15-sept-25	15	0	0	0	0	0,00	
10	35	30-sept-25	15	0	0	0	0	0,00	
11	39	15-oct-25	15						
12	43								
							Volume Total Année	50990,4	m3

- Pour le canal des Trasseries, 50990 m3 contre 56 876 en 2024

Travaux en investissement réalisés en avril 2025

Réfection des canaux porteur en agglomération

Cette opération de réfection des canaux appartenant à l'ASA des canaux de Pont de Cervières se situe en agglomération de Briançon, sur deux secteurs bien distincts,

Secteur 1 Canal du Four, (120 m)

Secteur 2 Canal des Sagnes, (32 m)

Les travaux seront identiques. Avec les mêmes caniveaux préfabriqués en béton.

Réfection des canaux porteurs en agglomération

Canal du Four, 140 ml du canal pour un montant 40 214.72 € TTC

Canal des Sagnes, 32 ml du canal pour un montant de 9 669.50 € TTC
Total des travaux = 79 884.22 € TTC
Travaux ont été financés à 50 % par le département des Hautes-Alpes.
30% par l'Agence de l'eau RMC.
20% par l'ASA des canaux de Pont de Cervières

Historique Canal du FOUR

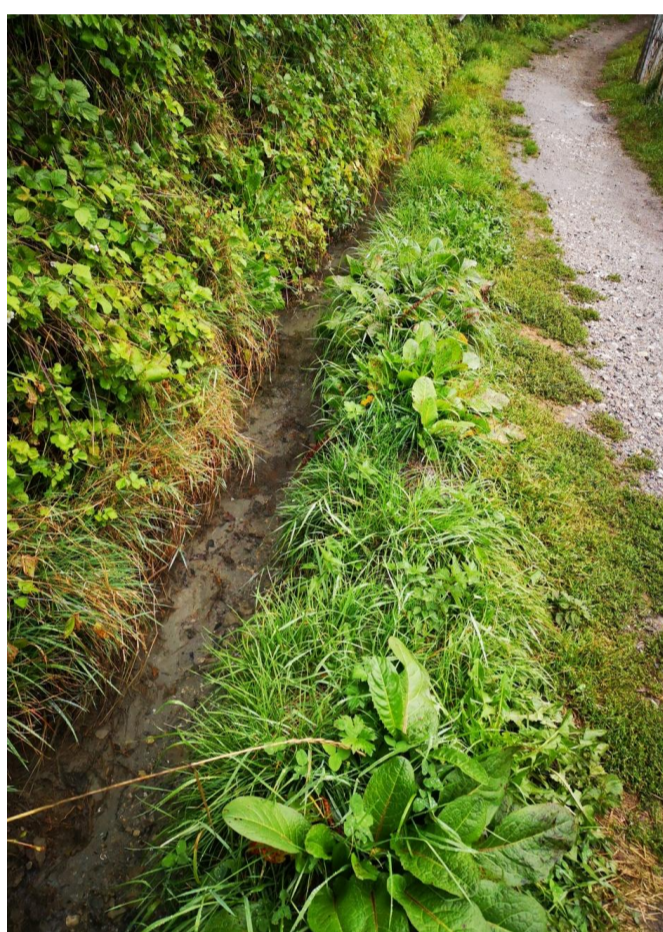
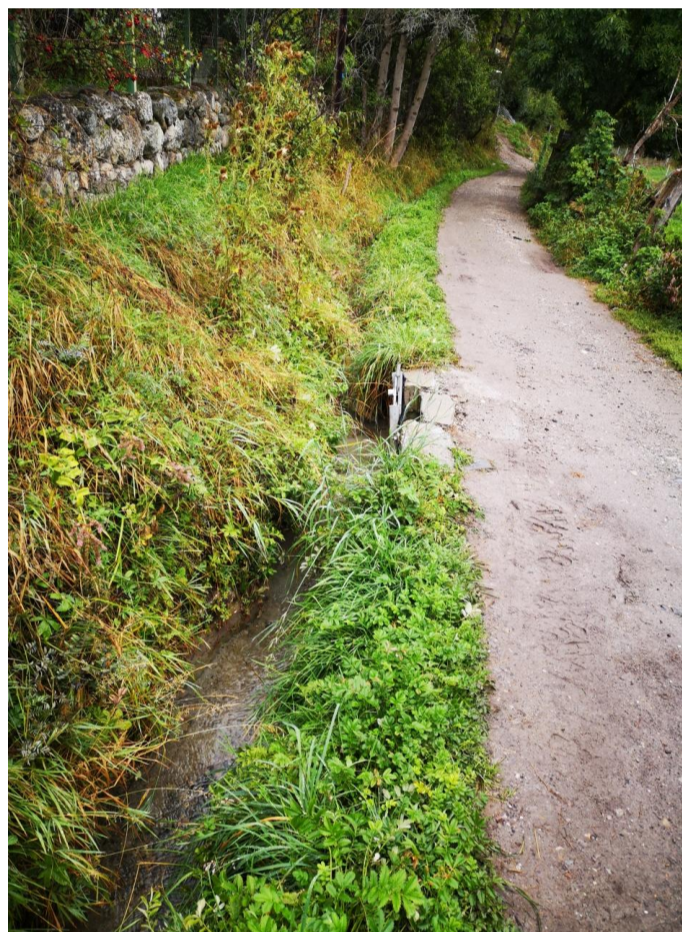
Le secteur concerné est situé à proximité immédiate de l'église de Pont de Cervières en direction de la prise d'eau en Cerveyrette sur une distance de 140 ml environ, avec d'énormes fuites d'eau, des berges instables sur un chemin boueux conséquence de la faible étanchéité de l'ouvrage actuel. Ces travaux d'aménagement ont été réalisés en respectant les désertes pour l'arrosage des parcelles aval et en créant un chemin praticable en toute saison.

Ces Travaux,

Permettent de stabiliser le terrain le long du chemin avec une emprise du canal plus fonctionnelle en gardant l'attrait et les fonctions du canal

Les travaux ont consisté au :

- Terrassement de l'ensemble de l'emprise du canal,
- Nivellement du fond de fouille suivant le profil du canal,
- Mise en place d'une semelle béton pleine fouille en respectant le profil,
- Mise en place des éléments du futur canal, type "SOBEMO" 36x30,
- Réalisation des branchements pour les parcelles arrosables,
- Remblaiement et remise en état du chemin.



CANAL DES SAGNES

Historique du canal des Sagnes

Ce canal situé en rive gauche de la Durance a eu une histoire très compliquée autrefois avec les inondations, ce qui n'est pas le cas actuellement avec les

aménagements des digues et des voiries.

Le canal des Sagnes est alimenté par les eaux de la Durance depuis la sortie de l'usine électrique de la Schappe. Depuis l'usine électrique de la Schappe, ce canal est totalement urbain, sous buses.

Le secteur concerné se situe dans sa première partie en surface jouxtant les habitations les secteurs de jardinages.

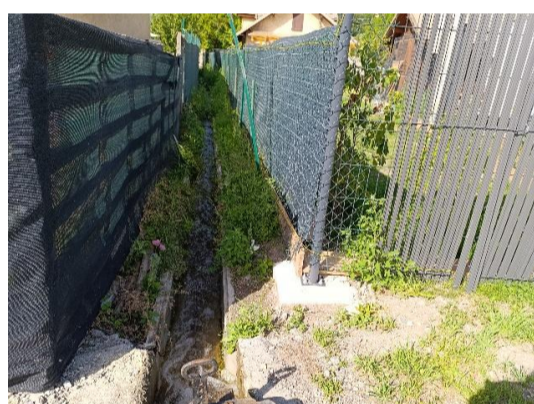
État actuel

Le canal pleine terre à ciel ouvert d'environ 32 ml est située sur des alluvions de la Durance, difficile à maintenir, pas étanche avec des infiltrations dans les caves des maisons voisines.

Ces raisons imposent une meilleure circulation de l'eau en bonne sécurité, permettant une économie d'eau pour l'arrosage des propriétés en aval.



Actuellement la clôture est posée sans tenir compte de l'accord de justice du signé par Mme CASADO



Affaire judiciaire en cours

29 avril 2025 l'ASA a financé les matériaux (Tuyaux PVC) pour la réfection du canal du four sous l'entrée du n°20 allée Albert Bourges, les services Techniques de la commune ont réalisé la totalité du chantier. Merci à eux.



Travaux de réfection de la tête du regard de captage du canal de Serre-Juan détruite par la chute des rochers pendant l'hiver, remise en état du chemin du canal, travaux confiés à l'entreprise.





Mars 2025, remise en état des prises d'eau du canal du Four et des Trasseries

La journée d'entretien des canaux

Au printemps 2025, les corvées prévues le samedi 28 avril se sont déroulées par beau temps, 85 personnes ont participé à cette journée d'entretien des canaux. Merci à tous. La mise en eau a été effective après les corvées.

Encore merci à tous pour le travail accompli et le maintien en état de notre patrimoine nous avons remis l'eau dans tous les canaux au début mai.

Si nous devions faire réaliser ces corvées d'entretien par une entreprise pour l'ensemble des canaux, cela nous coûterait environ 40 000 € par année. Ramené au nombre d'adhérents, soit environ 64.00 € / adhérents

Gardons précieusement notre patrimoine que nos anciens nous ont transmis depuis le Moyen Âge.

Avec un souci de fonctionnement au moindre coût dans l'intérêt de tous.

Seule une ASA locale peut garder un tel patrimoine et fonctionner avec un tout petit budget. L'eau est un bien commun, préservons cette richesse par ces temps de sécheresse et ce climat qui joue du yoyo.

Réflexion sur l'eau !

Nous avons une seule réserve d'eau, le Pont Baldy, 1 million de M3, il faudrait stocker l'eau de partout où cela est possible. Les retenues collinaires en montagne pour faire de la neige de culture sont le meilleur exemple. L'eau ne fait que passer, elle ne remonte pas, il faut la retenir.

Il faut savoir que les fuites sur le réseau d'eau français représentent 1 milliard trois cents millions de m3 par an. (Chiffre Véolia) À Briançon environ 11 sur 2 n'arrive pas au robinet, 51.8 % !!

La neige de culture représente aux maximums 33 millions de m3 d'eau par an sur le territoire français, avec une année de fuite d'eau en France, nous pouvons produire plus de 40 années de Neige de culture, artificielle.

Le glaçon que vous mettez dans votre pastis, est-il artificiel, de culture ou naturel ?

Jardins Familiaux

Pour permettre la réalisation du futur terrain de rugby, le bureau de l'ASA a délibéré 21 novembre 2022 (n° 3_2022_11_21_3) sur la procédure de déclassement d'une emprise du DP appartenant à l'ASA des canaux de Pont de Cervières, dans le respect des conditions suivantes

- La commune de Briançon à reconstituer une emprise de Domaine public successif à ce déplacement du canal de l'empare.
- La commune de Briançon doit faire établir à ses frais par un géomètre agréé les documents d'arpentages nécessaires au déclassement et reclassement avec bornage du nouveau domaine Public appartenant à l'ASA des canaux de Pont de Cervières.
- La commune doit faire le nécessaire auprès des services du cadastre pour cette mise à jour.

Le bureau de l'ASA a autorisé le déclassement du DP du canal de l'Empare, les mesures compensatoires à la charge de la commune de Briançon n'ont pas toutes été réalisées.

Le fonctionnement de ce canal de l'Empare, permet une bonne alimentation des jardins familiaux, et des riverains, Reste la mise à jour du cadastre.

Les Jardins Familiaux de Briançon ont toujours bénéficié d'un débit d'eau suffisante depuis le canal de l'Empare pour l'ensemble des jardins.

Nous leur souhaitons, une très bonne année de jardinage 2026. Nombreux sont ces jardiniers qui viennent à la corvée sur le canal de l'Empare, nous les en remercions.

Conventions, régularisation du Domaine Public de l'ASA

Toute occupation du domaine public de l'ASA nécessite :

- Une autorisation,
- Une convention d'occupation et d'utilisation du Domaine Public.

- IL ne faut pas oublier que l'ensemble des canaux porteurs appartient au domaine public de l'ASA et comme tout Domaine Public, cette surface est inaliénable et imprescriptible.
- La réglementation oblige le service de l'urbanisme de la mairie ou le service instructeur de nous communiquer pour avis toutes les demandes d'urbanisme situées dans le périmètre de l'ASA.

Le CANAL de SERRE-JUAN

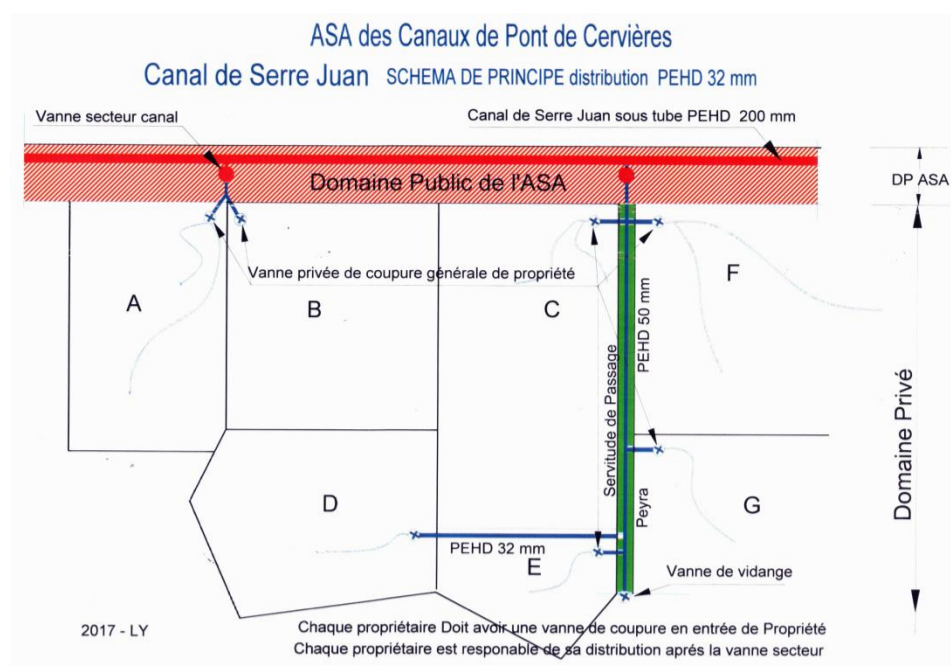
- L'ensemble des travaux du canal de Serre Juan sont terminés depuis fin avril 2016, l'eau a été mise pour le début mai, le fonctionnement donne entière satisfaction avec une distribution d'eau gravitaire non polluée pour l'arrosage en toute sécurité avec une bonne pression de 3 Bars minimum.
- La distribution d'eau depuis le canal de Serre Juan fait l'objet d'un règlement spécifique. Ce règlement est en ligne sur le site Internet de l'ASA.
- Tous les tuyaux de secteur doivent impérativement être enterrés. Un contrôle sera fait avant de mettre l'eau et l'eau sera mise quand tout sera conforme.
- Chaque propriété doit avoir sa propre vanne de coupure en entrée de propriété. (Voir schéma page suivante)

Mi-mars, vous devez refermer vos vannes. L'ASA peut remettre l'eau du canal de Serre Juan dès les beaux jours. Cela afin d'éviter aux associés de prélever de l'eau sur le réseau d'eau potable de la commune.

Il est très important d'économiser l'eau potable.

En 2021 la REB a installé sur le départ du canal de Serre Juan un ouvrage pour le comptage de la résurgence du barrage de Pont Baldy.

L'hiver et le printemps ont causé d'énormes dégâts vers le captage de la résurgence, les rochers sont tombés, des travaux doivent obligatoirement avoir lieu, nous attendons le retour au calme de la nature.



SIPHON SNCF canal des Trasseries

Le siphon fonctionne bien. Il est prévu de faire réaliser un regard en amont du siphon pour un meilleur fonctionnement.

CANAL PASTEUR.

Toujours dans l'attente d'une réelle alimentation depuis la Durance, étude.

Nous souhaitons aussi cette année le rétablissement et la remise en état du canal Pasteur le long du grand mur de la route des Toulousanes.

TARIFS 2026

Les tarifs depuis 2023 sont :

- ❖ Droit d'eau et redevance agence de basse
 - ❖ • De 1 à 10 ares forfait 15.00 €
 • A partir de 10.01 ares, par are 1.50 €
 - ❖ Taxe d'entretien des canaux porteurs
 - 0 à 9.99 ares 10.76 €
 - 10 à 19.99 ares 17.91 €
 - 20 à 29.99 ares 22.78 €
 - 30 à 39.99 ares 28.10 €
 - 40 à 49.99 ares 32.91 €
 - Plus de 50 ares 64.56 €
- Mini = 25.76 €**

QUESTIONS sur le rapport d'activité :

Néant

DELIBERATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le président propose au vote **LE RAPPORT D'ACTIVITES**

- Qui s'abstient - 0
- Qui est contre - 0
- Qui est Pour - Unanimité

RAPPORT FINANCIER

Sont mis à disposition des associés pour consultation :

- le compte administratif 2025 approuvé par le conseil syndical le vendredi 27 mars 2026
- le compte de gestion 2025 de M. le trésorier Principal clôturant l'exercice comptable 2025 approuvé le vendredi 27 mars 2026
- Le budget 2026 approuvé par le conseil syndical le vendredi 27 mars 2026

La situation financière de l'établissement est confortable,

Examen financier de l'exercice 2025 du compte administratif donne les résultats suivants :

- ❖ en section de fonctionnement un excédent de 35 653.41,
- ❖ en section d'investissement un excédent de 31 773.11 €

Le résultat de l'exercice 2025 à affecter est donc de 67 426.52 €.

Ce résultat est affecté comme suit :

- ❖ 35 653.41 € en report sur la section de fonctionnement au compte 002 du budget 2026
- ❖ 31 773.11 € au compte 1068 de la section d'investissement en recette du budget 2026.

- ⇒ Le budget 2025 et en équilibre :
- ⇒ En fonctionnement 63 853.41 €,
- ⇒ En investissement 47 476.52 €
- ⇒ Pour un budget total de 111 329.93 €

Indemnité au Président

Devant une charge de travail de plus en plus conséquente et un investissement personnel il convient conformément à l'Article 29 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006, d'attribuer une indemnité de 1 300.00 € par an au Président.

Cette somme sera mandatée sur la ligne budgétaire 65 311 (indemnité de fonction) du budget primitif.

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le président demande d'approuver ce rapport financier

- Qui s'abstient - 0
- Qui est contre - 0
- Qui est Pour - Unanimité

Le président propose de voter le quitus au syndic (*Acte par lequel la gestion du syndic est reconnue exacte et régulière*)

- Qui s'abstient – 0
- Qui est contre – 0
- Qui est Pour – unanimité

Travaux avant la remise en eau

La journée d'entretien des canaux est fixée officieusement au samedi 26 avril 2026, départ à 7 h30 ou 8 h00 aux extrémités des canaux, pensez à vous munir de pelles, pioche et **N° de votre carte d'associé**.

Samedi 25 avril 2026

Canal de Serre Juan, Rendez-vous à 7 h 30 vers le château. (*Nettoyage de surface*)

Canal du Four, Rendez-vous à 7 h 30 au bout de l'allée Albert Bourges.

Canal de l'Empare, Rendez-vous à 7 h 30 Plateau de Serre Giniez.

Canal des Mondettes, Rendez-vous à 7 h 30 devant RBEA.

Canal de Bramefan, Rendez-vous à 7 h 30 devant RBEA.

Canal des Trasseries, Rendez-vous à 7 h 30 Centre d'Activité Sud, devant Doc inov. (Départ depuis les 2 siphons SNCF)

Canal Pasteur, Rendez-vous à **8 h 00** rue Pasteur devant chez Gaillard.

Canal des Sagnes, rendez-vous à **8 h 00** lieu habituel

Important : *Se munir de sa carte d'associé, obligatoire.*

Bien se faire enregistrer par le responsable du canal de l'ASA, Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Pour extrait conforme
Le Président
Yves LARNAUDIE



Pièce jointe : feuilles de présence. Copie des noms